

Budget annexe
« OPERATIONS CONCOURS »
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
RAPPORT DE PRESENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, devenu centre régional coordonnateur des Centres de Gestion de Normandie, isole à travers un budget annexe les opérations financières liées à l'organisation des concours de catégorie A et B transférés par le CNFPT aux CDG.

Le **compte administratif 2022** de ce budget annexe fait apparaître à la balance générale les résultats suivants :

	Fonctionnement
Recettes	927 944.82 €
Dépenses	1 020 535.38 €
Résultat brut de l'exercice 2022	<u>-92 590.56 €</u>

Résultat brut 2022 = -92 590.56 €

Résultat reporté (exercice 2021)	+1 591 855.79 €
	<u>+1 499 265.23 €</u>

Résultat de clôture 2022 = +1 499 265.23 €

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la dotation régionale « concours » du CNFPT (transferts de compétences et de ressources intervenus en 2022)

pour l'ex Basse-Normandie : 387 616 € perçue par le CDG14 et reversée au CDG 76
pour l'ex Haute-Normandie : 521 975 € perçue par le CDG 76.

Soit au total 909 591.00 €

enregistrée à l'article 7086 – Transfert de ressources du CNFPT

à laquelle s'ajoute les remboursements des coûts lauréat pour les concours d'éducateur de jeunes enfants, enregistrés pour un montant total de **18 353.82 €** à l'article 7085 – Remboursement du coût lauréat

Les dépenses de fonctionnement : Dans le cadre de ce budget annexe, le Centre de Gestion coordonnateur a procédé aux opérations financières liées à l'organisation des concours, pour un montant total de **856 812.12 €**, selon les modalités suivantes :

- 1) 628111 - Participation à l'organisation des concours inter-régionaux : Participation au budget annexe du Service Inter-régional des concours (SIC 35), qui organise les concours de catégories A et B à vocation inter-régionale, selon la convention-cadre pluriannuelle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 entre les 14 CDG du « Grand Ouest » relative au fonctionnement de la coopération « Grand Ouest intégrée », pour un montant de **551 040 €**, alors que la prévision budgétaire était de 731 183 €.
- 2) 628112 - Participation à l'organisation des concours régionaux – CDG normands :

Le tableau ci-dessous présente le détail de concours et examens professionnels qui ont été remboursés en 2021 et 2022 aux CDG Normands :

CDG Organisateur	Concours Examen Professionnel	session	Coût remboursé en 2021	Coût remboursé en 2022
CDG 50	Concours Rédacteur	2019	23 340.57 €	
	Total session 2019		23 340.57 €	

CDG Organisateur	Concours Examen Professionnel	session	Coût remboursé en 2021	Coût remboursé en 2022
CDG 76	Concours éducateur jeunes enfants	2020		
CDG 61	Examen Rédacteur ppl 2cl - AG	2020	6 082.45 €	
CDG 76	Examen Rédacteur ppl 1cl - AG	2020	28 487.92 €	
CDG 76	Examen Rédacteur ppl 2cl - PI	2020	37 710.44 €	
CDG 76	Examen Rédacteur ppl 2cl - AG	2020	24 215.15 €	
CDG 27	Concours ETAPS	2020	28 910.26 €	
CDG 50	Concours Educateur APS ppl 2cl	2020		10 154.80 €
CDG 50	Examen Rédacteur ppl 2cl - AG	2020		7 546.44 €
CDG 14	Concours Technicien	2020		68 410.63 €
	Total session 2020		125 406.22 €	86 111.87 €
CDG 61	Concours Infirmiers en soins généraux	2021	5 794.48 €	
CDG 27	Concours animateur	2021		27 779.42 €
CDG 27	Concours Rédacteur	2021		76 205.96 €
CDG 61	Concours Rédacteur	2021		13 037.98 €
CDG 50	Concours Rédacteur ppl 2cl	2021		38 714.94 €
CDG 50	Examen Technicien ppl 2cl - AG	2021		12 393.22 €
	Total session 2021		5 794.48 €	168 131.52 €
CDG 76	Concours Educateur de jeunes enfants	2022		32 405.10 €
	Total session 2022			32 405.10 €
	TOTAL COMPTE 628112		154 541.27 €	286 648.49 €

Les autres concours de la session 2022, organisés par les Centres de Gestion normands leurs seront remboursés en 2023, après qu'ils en aient établi les bilans financiers, dans la mesure où les opérations et décomptes n'étaient pas achevés au 31 décembre 2022.

3) 628113 - Participation à l'organisation des concours – Autres :

Le montant des coûts lauréats des Concours et Examens professionnels, relevant de la dotation régionale versée par le CNFPT pour compenser le coût des concours de catégorie A et B transférés par le CNFPT, remboursés auprès de Centres de Gestion coordonnateurs hors secteur géographique « Normandie », s'élève à **19 123.63 €** en 2022.

Il est précisé que le bilan financier de l'utilisation de la dotation 2022 du CNFPT ne pourra être établi qu'après réception de l'ensemble de ces demandes de remboursement.

Par ailleurs, conformément à l'article 13 de la « Convention-Cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale ou infra-régionale » du 28 septembre 2017, qui prévoit la répartition entre les 5 centres de gestion normands du solde du financement de l'organisation des concours de catégories A et B de l'année N-3, il a été procédé au reversement de ce solde pour le millésime 2019 aux 5 centres de gestion normands pour un montant total de **163 723.26 €**, enregistré à l'article **6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.**

Au final, un déficit net de -92 590.56 € est enregistré en 2022, contre un excédent de +425 773.60 € en 2021. Ce déficit s'explique

- **D'une part par une baisse significative de la dotation du CNFPT (-298 616 €), celle-ci étant calculée en fonction des cotisations perçues par le CNFPT en 2020, alors qu'il avait renoncé à percevoir les cotisations pour les mois de novembre et décembre.**
- **D'autre part par des dépenses liées à l'organisation des concours en très forte hausse (+408 070.53 €) du fait du report des concours du millésime 2020, tant à l'échelle inter-régionale qu'à l'échelle régionale.**